



CNE UCLouvain info 7 - Septembre 2025

Septembre marque le retour de **la rentrée académique**. Nous espérons que vous avez pu profiter de quelques jours de repos pour vous ressourcer et aborder l'année 2025-2026 dans les meilleures conditions.

De notre côté, nous sommes pleinement mobilisés pour vous représenter, vous défendre et vous accompagner dans le cadre de votre travail. Plusieurs dossiers importants sont actuellement au cœur de nos échanges avec les autorités. Parmi eux, le dossier des **fins de carrière**, pour lequel nous attendons des propositions concrètes et ambitieuses. **Le temps de travail du personnel administratif et technique** est également à l'agenda : une enquête à ce sujet vous sera envoyée dans les prochaines semaines.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année académique !

Si vous souhaitez recevoir cette newsletter automatiquement à partir du mois prochain, envoyez votre adresse mail à secretariat-cne@uclouvain.be

Délégation syndicale

🐝 **Bonne nouvelle !** Les autorités et la délégation syndicale se sont mises d'accord sur un texte de **Convention collective de travail** concernant le **droit à la déconnexion**. La signature officielle est prévue très prochainement.

Vos délégués ont veillé à ce que ce texte garantisse **un véritable droit à se déconnecter** en dehors des horaires de travail habituels. Une belle avancée pour préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée !

Conseil d'entreprise extraordinaire du 26 août

Ce 26 août 2025 se tenait un CE extraordinaire au cours duquel la direction de l'Université a présenté l'état d'avancement du **marché public d'assurance de groupe**. Les soumissionnaires ont remis leur offre et la direction a décidé de ne pas attribuer le marché. Un nouvel appel d'offre sera lancé prochainement.

Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) du 28 août 2025

- Grâce à la volonté de plusieurs personnes, **un ascenseur** a été installé au Restaurant universitaire Le Sablon, y donnant accès aux **personnes à mobilité réduite**. Le CPPT s'est réjoui de cet avancée et espère que l'université continuera à aménager ses sites en ce sens.
- Trajet de réintégration : la législation oblige les employeurs à disposer d'une **politique de réintégration** des malades de longue durée. Dans ce contexte les représentants CNE ont remis leur souhaits à l'employeur en matière de politique de réintégration. Vous pouvez trouver cet avis sur le site desy.ucl.ac.be. Dans cet avis nous avons entre autres demandé le recrutement d'une personne, si possible avec un profil **d'infirmier·e social**, qui pourrait :
 - de façon tout à fait confidentielle prendre contact avec les membres du personnel en absence de longue durée,
 - produire des statistiques sur les absences pour maladie,
 - conseiller les autorités en matière de prévention en la matière.

La discussion sur le trajet de réintégration continuera dans un groupe de travail dont nous vous tiendrons informés des travaux.

- Lien vers les procès verbaux du Conseil d'entreprise : <https://urls.fr/oJievp>
- Lien vers les procès verbaux du Comité pour la Prévention et Protection au travail : <https://urls.fr/zh3Yhw>

Savez-vous que ...

- Manifestation « **marche des carrières** » du 14 octobre à Bruxelles – Rejoignez-nous !
 - Pourquoi manifester ? Le gouvernement "Arizona" continue de choisir :
 - Travailler plus longtemps et plus dur
 - Moins de pension
 - Plus de flexibilité
 - Sanctions et exclusions
 - Nous y reviendrons plus en détails, les prochaines semaines.
- Le 5 septembre dernier l'ensemble des membres du personnel était invité à Leuven pour **la journée du personnel** dans le cadre du 600e anniversaire de l'université. Ce fut un très bon moment de rencontres et de découvertes.



Evènements à venir

Dates à épingler dans votre agenda

22 septembre : Conseil d'entreprise

25 septembre : Comité pour la prévention et la protection (CPPT)

14 octobre : « marche des carrières » à Bruxelles

Contact

N'hésitez pas à partager avec nous votre réalité de terrain ou à nous poser des questions par rapport à votre situation individuelle ou des questions plus collectives à l'adresse : secretariat-cne@uclouvain.be.

Adresses

- Les bureaux de la délégation syndicale permanente se trouvent Chemin du Cyclotron 2, Bâtiment de Hemptinne, Aile B – 1^{er} étage, 1348 Louvain-la-Neuve. La délégation syndicale CNE dispose aussi de bureaux sur les autres sites et se tient à votre disposition sur rendez-vous : secretariat-cne@uclouvain.be.
- La liste des représentants CNE dans les organes de concertation est accessible par le lien suivant : <https://urls.fr/kWDxIc>. N'hésitez pas à prendre contact avec une des personnes élue ou à envoyer un mail à l'adresse secretariat-cne@uclouvain.be.
- Vous trouverez de très nombreuses informations sur le site de la délégation CNE-UCLouvain : <https://www.desy.ucl.ac.be>.